

Liste des pièces et informations à fournir dans le cadre d'une vente

- titre de propriété,
- diagnostics (amiante, plomb, loi CARREZ, DPE, électricité, gaz – en fonction de la situation de l'immeuble),
- règlement de copropriété et modificatifs (si copropriété),
- trois derniers procès-verbaux d'assemblée générale des copropriétaires (si copropriété).
- coordonnées du syndic (si copropriété),
- coordonnées du président de l'association syndicale (si lotissement ou groupe d'habitations),
- coordonnées de l'acquéreur (nom et numéro de téléphone),
- prix (si reprise mobilière : montant de la reprise mobilière et liste détaillée avec prix pour chaque article à fournir).
- préciser si l'immeuble est raccordé au tout à l'égout ou non.
- préciser si l'immeuble est équipé des détecteurs de fumée. Dans la négative, préciser s'il le sera pour la signature de l'acte authentique.
- montant du dépôt de garantie convenu avec l'acquéreur.
- si travaux de moins de 10 ans : arrêté de permis de construire ou autorisation, déclaration d'achèvement de travaux – certificat de conformité, factures des sociétés intervenues sur le chantier,
- si bien loué : copie du bail en cours
- si bien antérieurement loué : copie du préavis envoyé par le locataire ou copie du congé pour vendre,
- date butoir envisagée pour la signature de l'acte authentique de vente (minimum 3 mois à compter de la signature du compromis).